

Prévention et contrôle des infections

Déclaration de politique

© World Physiotherapy 2019
www.world.physio

Prévention et contrôle des infections

La Confédération mondiale de la physiothérapie (WCPT) défend l'idée que la prévention et le contrôle des infections relèvent de la responsabilité de toutes celles et ceux qui participent à la prestation des services de santé et devraient être intégrés dans la pratique courante. Cela concerne les infections contractées en recevant des services de santé mais aussi celles qui ont d'autres causes, et pas seulement celles qui sont considérées comme des maladies infectieuses à haut risque. Un diagnostic précoce, ainsi que des stratégies visant à prévenir, gérer et contenir les infections, sont essentiels pour le bien-être des patients/clients et de tous les professionnels de la santé.

La WCPT encourage ses organisations membres à veiller à ce que :

- les physiothérapeutes se familiarisent avec les normes de prévention et de contrôle des infections en vigueur dans l'établissement où ils exercent, ainsi qu'avec les normes recommandées par les services de santé nationaux/provinciaux/étatiques/locaux ;
- les physiothérapeutes mettent en œuvre les meilleures pratiques en matière de prévention et de contrôle des infections dans tous les contextes où ils exercent ;
- les employeurs et les physiothérapeutes aient accès à des informations pertinentes et actuelles sur la prévention et le contrôle des infections ;
- les physiothérapeutes connaissent le Règlement sanitaire international (RSI) 1 relatif aux maladies infectieuses ;
- les physiothérapeutes disposent d'un environnement de travail sûr qui offre :
 - des lignes directrices et des politiques en matière de prévention et de contrôle des infections ;
 - une protection adéquate (par exemple, vaccination, équipement et fournitures) ;
 - une formation visant à soutenir la sensibilisation et les bonnes pratiques en matière de prévention et de contrôle des infections ;
 - des mécanismes de suivi et de révision des procédures de prévention et de contrôle des infections ;
 - des soins adaptés aux physiothérapeutes touchés par une infection ou marqués après avoir dû gérer certaines infections et certains environnements dans le cadre de la pratique de leur activité ;
 - une protection contre la discrimination en cas d'infection.

Les organisations membres de la WCPT sont invitées à soutenir les efforts déployés au niveau national pour créer, renforcer et entretenir les capacités requises dans le cadre du RSI pour prévenir, contrer et contrôler la propagation internationale des maladies et y apporter des réponses de santé publique et pour défendre le rôle que jouent les physiothérapeutes pour atténuer les effets de ces maladies.

Glossary (<https://world.physio/resources/glossary>)

Hazard

Occupational health and safety

Wellbeing

Approval, review and related policy information	
Date adopted:	Originally approved as a Position statement: High risk infectious diseases, at the 13 th General Meeting of WCPT, June 1995. Revised and re-approved at the 16th General Meeting of WCPT June 2007. Policy statement approved at the 17th General Meeting of WCPT June 2011. Revised and re-approved at the 18th General Meeting of WCPT May 2015. Revised and re-approved at the 19th General Meeting of WCPT May 2019.
Date for review:	2023
Related WCPT policies:	WCPT policy statements: <ul style="list-style-type: none"> • Description of physical therapy • Occupational health and safety for physical therapists

References

1. World Health Organization. International Health Regulations 2005 2nd Edition. Geneva, Switzerland.: WHO; 2008. www.who.int/ihr/9789241596664/en/index.html (Access date 15 November 2010)

© World Confederation for Physical Therapy 2019